



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Soudan

Question écrite n° 28709

Texte de la question

Selon l'UNICEF, « il existe des preuves irréfutables d'un commerce d'esclaves bien établi et qui se poursuit au Soudan ». M. Michel Terrot souhaite savoir de M. le ministre des affaires étrangères si ce dernier dispose d'informations concordantes et quelles sont, dans cette éventualité, les mesures qu'il entend prendre afin que ce pays cesse de bafouer impunément les droits de l'homme.

Texte de la réponse

Le Soudan est confronté à des problèmes politiques internes d'ampleur, dont l'expression la plus dramatique est la guerre civile qui ensanglante le sud depuis seize ans. Dans ce contexte, diverses protestations, dont celles de l'UNICEF, se sont élevées contre des pratiques qualifiées d'esclavagistes. Il est exact que les femmes et les enfants sud-soudanais, notamment dans la région du Bahr El-Ghazal, sont victimes de razzias, principalement menées par les milices pro-gouvernementales. La poursuite de la guerre au sud Soudan a amplifié ce phénomène traditionnel ayant pour but le contrôle des pâturages ou des points d'eau, et fréquemment les femmes et les enfants enlevés seraient pour certains réduits en esclavage ou soumis au travail forcé. A la connaissance des observateurs, il n'existe cependant pas au Soudan de marché d'esclaves, ni de trafic organisé. Compte tenu de leur gravité, ces questions font l'objet d'une attention particulière de la part de la communauté internationale. Elles ont notamment été évoquées avec les autorités soudanaises par M. Olara Otunnu, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour la protection des enfants dans les conflits armés, lors de ses séjours à Khartoum aux mois de juin 1998 et mars 1999. M. Otunnu, dont l'action est soutenue par les Etats membres de l'Union européenne, a obtenu des autorités soudanaises qu'elles s'engagent à coopérer avec les organes spécialisés des Nations unies concernés afin de protéger les enfants dans les zones de conflit. Ses efforts ont en outre reçu le soutien du Conseil de sécurité des Nations unies qui a condamné, le 29 juin 1998, l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. La question de l'esclavage et des pratiques assimilées a constitué également un thème majeur de la mission de M. Leonardo Franco, rapporteur spécial de la commission des droits de l'homme des Nations unies pour le Soudan, lors de son séjour à Khartoum au mois de février dernier. La France ne manque naturellement pas de soulever ce problème à l'occasion de tout entretien avec des responsables soudanais. Ainsi la communauté internationale exerce-t-elle une pression soutenue sur le Soudan en matière de droits de l'homme, et notamment sur la question de l'esclavage. Les autorités soudanaises commencent à y être sensibles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28709

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2267

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4100